

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2022

ADOPTION - (N° 4897)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 139

présenté par
Mme Limon

ARTICLE 11 BIS

I. – À l’alinéa 13, substituer aux deux occurrences des mots :

« l’entrée en vigueur » ;

les mots :

« la publication ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 14, substituer aux deux occurrences des mots :

« l’entrée en vigueur » ;

les mots :

« la publication ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.